

Procédure relative aux contrats doctoraux d'établissement : campagne 2023
Ecole doctorale EDGE Pays de la Loire

Direction de l'ED EDGE Pays de la Loire:

Serge Blondel, Université d'Angers, directeur-adjoint

Christine Gonzalez, Le Mans Université, directeur-adjoint

François-Charles Wolff, Université de Nantes, directeur

1. Proposition d'un sujet de thèse

1.1. Porteur de projet : conditions préalables

Un porteur de projet de thèse doit obligatoirement être habilité à diriger des recherches. Il doit appartenir à une structure de recherche évaluée par le Hcéres et rattachée à l'ED EDGE. Il ne peut déposer qu'une seule proposition de sujet en tant que directeur ou co-directeur de thèse, en vue de l'obtention d'un contrat doctoral d'établissement (CD).

Le porteur doit répondre aux conditions fixant les limites d'encadrement des doctorants au sein de l'ED EDGE, à savoir au plus 5 doctorants par encadrant. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-direction, compte pour 1.

1.2. Examen des sujets

Chaque cellule de site de l'ED EDGE décide du nombre de sujets qu'elle attend des unités de recherche, en fonction du nombre de CD par établissement. La règle du n+1 pour le nombre de sujets remontés sera privilégiée, avec n le nombre de CD de l'établissement concerné.

La sélection des sujets relève exclusivement des unités de recherche, dans le cadre de leur politique scientifique. Elle est organisée par la direction de chaque unité de recherche suivant la procédure établie par cette dernière, avec ou sans classement des sujets. La direction de chaque unité fait ensuite remonter une liste de sujets à la direction du site concerné de l'ED EDGE.

La direction de site peut choisir de diminuer le nombre de sujets remontés, mais ne peut pas choisir moins de sujets que de contrats doctoraux attribués. Elle motivera alors son choix auprès de du laboratoire, par exemple si elle estime qu'il y a un nombre trop élevé de sujets sélectionnés au regard du nombre de contrats doctoraux proposés.

1.2. Mise en ligne des sujets

Les propositions de sujets de thèse retenus sont déposées par les porteurs de projets sur le portail Thèses en Bretagne Loire <https://theses.doctorat-bretagneloire.fr/>. Il appartient en parallèle aux porteurs de projets de diffuser le plus largement possible leurs sujets dans leurs réseaux et les sociétés savantes pertinentes, nationales et internationales.

2. Candidature à une inscription en doctorat

2.1. Acte de candidature

L'étudiant doit faire acte de candidature à une inscription en doctorat sur le portail Thèses en Bretagne Loire <https://theses.doctorat-bretagneloire.fr/>.

Les pièces suivantes sont nécessaires :

- un CV détaillé retraçant le parcours universitaire et les expériences de recherche ;
- les documents officiels des résultats d'évaluation (relevés de notes) obtenus au cours des deux années de Master : le cas échéant, si l'étudiant le possède déjà, une copie du diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche ;
- un résumé du travail de recherche conduit au cours de la 2^{ème} année de Master, et le cas échéant, en 1^{ère} année de Master ;
- les mémoires réalisés en 1^{ère} année de Master et 2^{ème} année de Master (pour ce dernier, joindre s'il y a lieu une version provisoire en précisant quand a commencé le travail de recherche) ;
- une présentation du projet de recherche envisagé à partir du sujet mis en ligne, le candidat étant invité au préalable à prendre contact avec le porteur de projet ;
- le cas échéant, une ou plusieurs lettres de recommandation d'enseignants-chercheurs.

Le secrétariat de l'ED EDGE Pays de la Loire vérifie la recevabilité administrative des candidatures. Le candidat est notifié par courriel du rejet de sa candidature en cas de non recevabilité.

3. Evaluation des candidatures au concours de l'ED EDGE Pays de la Loire

3.1. Sélection des dossiers de candidatures

La sélection des dossiers de candidatures en vue de l'audition pour le concours de l'ED EDGE Pays de la Loire pour l'attribution des contrats doctoraux s'appuie sur une procédure en deux temps : 1) une sélection des dossiers et 2) un oral d'admission. **Au maximum, quatre candidats peuvent être sélectionnés pour l'audition sur un même sujet de thèse.**

Les dossiers de candidatures seront communiqués aux porteurs de projet. Ces derniers seront amenés à donner un avis sur chaque candidat avant la réunion du jury. Cet avis reste consultatif et les dossiers sont examinés par ailleurs par un jury. Celui-ci est composé de 7 personnes : le directeur de l'ED EDGE, les directeurs-adjoints de site, trois enseignants-chercheurs HDR de l'ED EDGE représentant les trois sites, et un enseignant-chercheur extérieur à l'ED EDGE.

Une attention particulière sera portée à la composition disciplinaire du comité, avec un équilibre économie-gestion. La composition du jury sera rendue publique. Si un membre du jury est concerné par la direction d'un sujet de thèse proposé, il ne prendra part ni aux discussions, ni aux votes sur les candidats pour l'ensemble des sujets du site concerné.

A l'issue des sélections, le jury établit une liste de candidats autorisés à poursuivre le concours. L'avis d'admission à l'audition au concours ou son rejet est notifié à chaque candidat par courriel.

3.2. Modalités pratiques de l'oral d'admission

L'oral d'admission consiste en un entretien de 25 minutes entre le candidat et le jury, au cours duquel il est demandé :

- de se présenter (1 minute) et d'exposer son travail de recherche mené en Master 2 (4 minutes) ;
- de présenter son projet de recherche de thèse, de développer ses motivations et d'expliquer sa conception du futur travail de thèse (5 minutes).

La présentation ne doit pas dépasser 10 minutes et est suivie de 15 minutes d'entretien avec le jury. Les auditions peuvent être conduites en anglais pour les candidats étrangers.

Les directeurs de thèse, s'ils le souhaitent, peuvent assister à l'audition des candidats postulant sur le sujet qu'ils portent. Ils ne sont pas autorisés à se prononcer ou à poser des questions, le jury étant souverain.

Les candidats seront auditionnés par visioconférence. En cas de dysfonctionnement technique le jour de l'audition, l'école doctorale ne pourra en être tenue responsable. Les entretiens téléphoniques pour les auditions ne sont pas autorisés.

3.3. Evaluation des candidats

L'oral d'admission vise à renseigner le jury sur l'aptitude du candidat à entreprendre une formation par la recherche fructueuse en termes de compétences acquises et de projet professionnel.

Les critères retenus par le jury sont :

- l'aptitude à la recherche : motivation, compétences disciplinaires et techniques vis-à-vis du sujet choisi, éventuelles expériences de recherche ;
- l'aptitude à analyser et conduire le sujet choisi : justification du choix du sujet, situation dans la problématique générale, compréhension scientifique du sujet, capacité à montrer l'adéquation entre compétences et sujet choisi, qualité de la démarche proposée ;
- l'aptitude à l'expression orale ;
- l'insertion de la thèse dans un projet professionnel.

A l'issue des auditions, le jury établit un classement des candidats, indépendamment des sujets. **Un classement spécifique est réalisé par établissement, pour chaque site de l'école doctorale.** Les candidats sont classés exclusivement pour le sujet sur lequel ils ont postulé. Chaque classement fera l'objet d'un vote spécifique par le jury du concours.

Les listes définitives des candidats classés avec leurs classements seront transmises aux services des établissements porteurs des contrats doctoraux pour validation. Les seules

structures habilitées à formaliser les recrutements et à accepter l'inscription en doctorat des candidats sont les établissements.

Les candidats, qu'ils soient retenus ou non, seront informés de leur classement et des points forts et des points faibles de leurs candidatures.

4. Modalités 2023 : calendrier et composition du comité

4.1. Calendrier

5 mai	Date limite de remontée des sujets par les unités de recherche à l'Ecole Doctorale
10 mai	Date limite de mise en ligne des sujets sur la plateforme Thèses en Bretagne Loire par les porteurs de sujets
10 juin	Date limite de dépôt des candidatures par les étudiants sur le site Thèses en Bretagne Loire
19 juin	Sélection des dossiers en vue de l'oral d'admission (demi-journée)
27 Juin	Oral d'admission et publication des résultats du concours (journée)

4.2. Composition du jury

Un jury unique est constitué pour l'attribution des CD pour l'ensemble des établissements de l'ED EDGE.

Le jury est en cours de constitution. Il comprendra 7 membres, dont les trois membres de la direction de l'ED EDGE.

Serge Blondel, Université d'Angers, directeur-adjoint ED EDGE
Christine Gonzalez, Le Mans Université, directeur-adjoint ED EDGE
François-Charles Wolff, Université de Nantes, directeur ED EDGE
Nantes :
Angers :
Le Mans :
Extérieur :